



PLAN STRATÉGIQUE

2025-2028



association pour
la prévention
de la torture

A PROPOS DE L'APT

L'Association pour la prévention de la torture (APT) œuvre pour des sociétés sans torture ni mauvais traitements. Fondée en 1977, elle a contribué à la mise en place d'un système mondial de prévention de la torture en renforçant la transparence partout où des personnes sont privées de liberté.

Nous plaidons pour la prévention de la torture aux niveaux international, régional et national, en adoptant une approche fondée sur la coopération, le dialogue et les partenariats. En travaillant avec les acteurs du changement pour parvenir à des solutions qu'ils s'approprient pleinement, nous déployons toujours plus d'efforts pour réduire les risques de torture et de mauvais traitements dans le monde entier.

Notre plan stratégique 2025-2028 s'appuie sur l'approche éprouvée de l'APT pour prévenir la torture et les mauvais traitements, tout en s'adaptant aux nouveaux défis et opportunités.



CONTENTS

Notre vision, notre mission et nos valeurs Qu'est-ce que la prévention de la torture ?	02
La stratégie APT en bref	03
Un paysage en évolution	04
Analyse des risques	05
Théorie du changement	06
Nos trois objectifs stratégiques	07
La prévention de la torture et les ODD Concétiser nos ambitions	10



NOTRE VISION

Des sociétés sans torture ni mauvais traitements



NOTRE MISSION

Notre mission est de prévenir la torture et les mauvais traitements en :

- Influençant les cadres juridiques, les normes, les politiques et les pratiques nationales, régionales et internationales afin de réduire les risques de torture.
- Soutenant les efforts de nos partenaires pour faire progresser la prévention de la torture et en apportant notre expertise et nos ressources respectives pour un impact maximisé.
- Rassemblant les parties prenantes à travers un dialogue constructif pour soutenir la prévention de la torture et identifier des solutions pratiques.

NOS VALEURS

Dignité

Nous nous efforçons de respecter la dignité inhérente à toute personne, y compris lorsqu'elle est privée de sa liberté.

Collaboration

Nous établissons des partenariats de confiance avec divers acteurs. Nous sommes plus forts lorsque nous travaillons ensemble pour prévenir la torture et les mauvais traitements.

Persévérance

Nous sommes attachés à nos partenaires, à notre mission et à nos stratégies, sachant que la prévention de la torture exige une vision à long terme ainsi que de la ténacité.

Non-discrimination

Nous plaçons la non-discrimination au cœur de notre travail et défendons l'équité, la diversité et l'inclusion dans tout ce que nous faisons.

Intégrité

Nous sommes impartiaux et indépendants des intérêts politiques, économiques ou sectaires. Nous sommes transparents, fiables et responsables dans ce que nous faisons et dans la manière dont nous le faisons.



QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ?

La prévention de la torture vise à atténuer les risques généraux et spécifiques auxquels sont exposées les personnes qui sont ou pourraient être privées de liberté et à garantir le respect de leurs droits. Il s'agit d'une approche holistique qui va au-delà des incidents isolés pour identifier et répondre à des schémas de facteurs complexes et interconnectés qui mettent les personnes en danger, ainsi qu' croyances et hypothèses qui sous-tendent les pratiques préjudiciables.

Les mécanismes nationaux de prévention, les institutions nationales des droits de l'homme, les gouvernements, les services répressifs, les avocats, les juges, la société civile, les acteurs internationaux et d'autres encore jouent tous un rôle essentiel.

QU'EST-CE QUE LA PRIVATION DE LIBERTÉ ?

Une personne est privée de liberté lorsqu'elle n'est pas en mesure de quitter de son plein gré un lieu, une installation ou un cadre, public ou privé, qui est sous le contrôle effectif des autorités de l'État. Ces lieux, installations et cadres vont au-delà des prisons et autres lieux de détention traditionnels et incluent, par exemple, les établissements de soins, les « contrôles et fouilles » et les centres de rétention pour immigrants.

LA STRATEGIE APT (2025-2028) EN BREF

RISQUES



Absence de contrôle efficace



Personnes exposées à un risque élevé de torture et de mauvais traitements



Pratiques et moments particuliers

OBJECTIFS



Contrôle efficace des la privation de liberté

Renforcer les systèmes pour prévenir la torture grâce à un contrôle indépendant.



Dignité et équité dans le système de justice pénale

Veiller à la mise en œuvre de garanties, et de pratiques éthiques et responsables chez les forces de l'ordre.



Sécurité et protection des les personnes exposées à un risque élevé

Mettre fin aux vulnérabilités intersectionnelles des personnes confrontées à la marginalisation, à l'inégalité et à la discrimination lorsqu'elles sont privées de liberté.

ACTIONS



Plaider en faveur de réformes juridiques et de garanties aux niveaux national, régional et international.



Aider nos partenaires partout dans le monde à prévenir la torture et les mauvais traitements



Développer des outils et des ressources pour les efforts de prévention de la torture

UN PAYSAGE EN ÉVOLUTION : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS AU NIVEAU MONDIAL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

torture et les mauvais traitements figurent parmi les violations les plus terribles des droits humains et de la dignité humaine. Pourtant, ces abus peuvent se produire dans n'importe quel pays, n'importe où et n'importe quand lorsque des personnes sont privées de leur liberté.

Le risque de torture et de mauvais traitements est élevé pendant les crises, notamment les conflits armés et les situations d'instabilité politique, et lorsque les questions de sécurité nationale passent avant les droits humains. Les arrestations et les incarcérations massives se multiplient et le recours à la détention provisoire est excessif, ce qui aggrave le problème de la surpopulation carcérale.

De même, lorsque l'espace civique se réduit et que les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association sont remis en cause, les risques de torture et de mauvais traitements augmentent. Lorsque la corruption est répandue dans les systèmes de justice pénale, ces problèmes sont exacerbés.

L'affaiblissement du multilatéralisme, la montée de l'autoritarisme et diverses formes d'extrémisme compromettent la protection des droits humains. Des idéologies néfastes, alimentées par les réseaux sociaux et la propagation de discours présentant la torture comme un « mal nécessaire », peuvent réduire le soutien de la communauté à la protection des personnes privées de liberté.

La discrimination et l'inégalité exposent les personnes marginalisées à un risque encore plus grand. Plutôt que de s'attaquer aux causes profondes des problèmes socio-économiques tels que la pauvreté et la toxicomanie, on a trop souvent recours à la détention.

La ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, qui permet à des organismes de contrôle indépendants de visiter les lieux de privation de liberté, a ralenti.



Même dans les pays dotés d'organismes de contrôle indépendants, il est particulièrement difficile de contrôler la privation de liberté lors premiers contacts avec le système de justice pénale, par exemple lors de l'arrestation ou de la première garde à vue.

Les nouvelles technologies offrent la possibilité d'améliorer le contrôle des conditions de détention et des violations des droits humains. Mais se fier à la technologie comporte également des risques. L'utilisation croissante de la surveillance et de l'intelligence artificielle peut conduire à des pratiques abusives telles que le profilage, le ciblage illégal d'individus, la détention arbitraire ou les interrogatoires coercitifs.

En ce qui concerne les prisons, il est préoccupant que des États n'exercent pas un contrôle efficace. Cela présente des risques pour la vie et le bien-être des détenus et d'autres personnes, et entraver l'accès par les organismes de contrôle.

De même, lorsque les lieux de privation de liberté sont privatisés ou que la détention est « sous-traitée » à d'autres pays ou qu'elle a lieu à l'étranger, il peut être difficile de garantir la responsabilité, le dialogue et un contrôle efficace.

Malgré ces défis importants, les faits sont clairs : la prévention de la torture fonctionne, en particulier lorsque l'environnement juridique et politique est favorable et que tous les acteurs concernés sont véritablement impliqués.

Ces dernières années, un plus grand nombre de mécanismes nationaux de prévention (MNP) ont été désignés pour effectuer des contrôles, en particulier en Afrique. Les Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations (Principes Méndez) bénéficient d'un soutien croissant, car ils reconnaissent que les entretiens non coercitifs fondés sur le rapport, associés à des garanties juridiques et procédurales, sont plus efficaces que les méthodes d'interrogatoire coercitives. La formation des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire, associée à une évolution des mentalités, peut également contribuer à un environnement plus sûr et à la protection des droits humains.

En outre, les causes profondes de la torture sont de mieux en mieux connues, parallèlement aux débats mondiaux et nationaux sur la discrimination raciale dans l'administration de la justice. Les sanctions alternatives à la détention sont progressivement considérées comme essentielles pour prévenir la torture et les mauvais traitements.

Dans toutes les régions, les mécanismes nationaux de prévention se sont mobilisés pour améliorer la situation des femmes en prison et renforcer la protection des personnes LGBTQI+ privées de liberté. La prévention de la torture figure également parmi les priorités des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) du monde entier. Les membres des familles des personnes détenues s'organisent de plus en plus au sein d'associations et de réseaux, amplifiant leur voix en tant que défenseurs du changement et promoteurs de la prévention de la torture.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Pourtant, forts de cinq décennies d'expérience, nous sommes convaincus que des contrôles efficaces de la privation de liberté, l'amélioration des garanties dans les systèmes de justice pénale et la protection des droits des personnes en situation de grande vulnérabilité peuvent réduire de manière significative le risque de torture et de mauvais traitements.

ANALYSE DES RISQUES

Tous les cas de privation de liberté comportent un déséquilibre indissociable du pouvoir entre les personnes privées de liberté et les responsables, ce qui accroît le risque de torture et de mauvais traitements. Les facteurs suivants aggravent encore ces risques et guident l'identification de nos trois objectifs stratégiques :

Absence de contrôle efficace

L'absence de mécanismes indépendants de contrôle, de plainte et d'enquête dans certains lieux ou contextes augmente le risque de torture et de mauvais traitements. Les personnes placées dans des lieux de détention difficiles d'accès ou secrets sont particulièrement exposées à ces abus, voire à des disparitions forcées. L'érosion de l'État de droit, la corruption, l'impunité et l'absence de mécanismes de responsabilisation permettant de lutter contre les abus commis par les détenteurs du pouvoir sont autant de facteurs qui contribuent à créer des environnements où le contrôle est faible voire inexistant.

Pratiques et moments particuliers

The risks of torture and ill-treatment are higher in cases of confession-driven interrogations, solitary confinement, incommunicado detention, cell and body searches, disciplinary sanctions, use of restraints and involuntary treatment.

High-risk moments include apprehension, stop and search, arrest, the first hours of detention, transfer, deportation, and arrival at new places of detention.

Personnes exposées à un risque élevé

Certaines personnes sont exposées à des risques spécifiques ou plus importants de torture et de mauvais traitements, y compris de violence et de harcèlement, en raison de contextes différents, de facteurs culturels et de caractéristiques et d'identités individuelles. Les personnes qui subissent des formes de discrimination intersectionnelle fondée sur des facteurs tels que l'âge, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la race, la religion, le handicap, la santé mentale ou la toxicomanie font souvent partie des individus les plus marginalisés de la société et sont particulièrement à risque.



THEORIE DU CHANGEMENT

SACHANT QUE...

- Toute personne a droit au respect de ses droits humains et de sa dignité et ne doit pas être soumise à la torture ou à des mauvais traitements.
- La torture et les mauvais traitements peuvent se produire dans n'importe quel pays, n'importe où et n'importe quand lorsque des personnes sont privées de leur liberté.
- Certaines personnes sont exposées à des risques spécifiques ou plus importants de torture et de mauvais traitements, y compris de violence et de harcèlement, en raison de différents facteurs intersectionnels
- La prévention de la torture et des mauvais traitements consiste à réduire ces risques et à s'attaquer à leurs causes profondes afin de créer un environnement dans lequel la torture est moins susceptible de se produire.
- Les stratégies les plus efficaces pour prévenir la torture nécessitent une combinaison de mesures impliquant divers acteurs.

NOTRE MISSION EST...

de prévenir la torture et les mauvais traitements en :

- Influençant les cadres juridiques, les normes, les politiques et les pratiques aux niveaux national, régional et international afin de réduire les risques de torture et de mauvais traitements.
- Soutenant les efforts des partenaires pour faire progresser la prévention de la torture, en apportant notre expertise et nos ressources respectives pour maximiser les effets.
- Rassemblant les parties prenantes à travers un dialogue constructif pour soutenir la prévention de la torture et identifier des solutions pratiques.

EN...

- Plaidant en faveur de la prévention de la torture aux niveaux international, régional et national.
- Apportant une expertise et des conseils en matière de prévention de la torture à l'échelle mondiale, basés sur cinq décennies d'expérience.
- Se concentrant sur des pays prioritaires pour obtenir des changements concrets là où il existe une volonté politique de faire progresser la prévention de la torture.
- Proposant une approche préventive basée sur la coopération et le dialogue, réunissant les acteurs dans un esprit de collaboration.
- Offrant un accès libre à des ressources basées sur des données probantes et à l'apprentissage en ligne.

TRAVAILLANT AVEC...

Un large éventail d'acteurs comprenant :

- Les Mécanismes nationaux de prévention (MNP) et Institutions nationales des droits de l'homme (INDH)
- Les Organismes internationaux et régionaux des droits humains
- Les États, autorités gouvernementales, acteurs de la justice et forces de l'ordre
- La Société civile
- Les Universitaires, chercheurs et experts techniques

POUR CONTRIBUER A...

- 1 Un contrôle efficace de la privation de liberté
- 2 La dignité et l'équité dans le système de justice pénale
- 3 La sécurité et la protection des personnes exposées à un risque élevé de torture et de mauvais traitements

AFIN D'ALLER VERS UN MONDE SANS TORTURE
NI MAUVAIS TRAITEMENTS



OBJECTIF 1

Contrôle efficace de la privation de liberté



Le contrôle régulier de la privation de liberté réduit le risque de torture et de mauvais traitements. Effectuer des visites, y compris des visites inopinées, dans les lieux où des personnes sont privées de liberté, formuler des recommandations et engager un dialogue ouvert avec les autorités sont autant de moyens éprouvés qui permettent au contrôle d'entraîner des changements positifs. Pour ce faire, les États doivent mettre en place des institutions de contrôle indépendantes et les doter des ressources nécessaires, y compris d'équipes de contrôle avec les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour effectuer un travail soit efficace.

Notre stratégie en matière de contrôle vise à influencer deux domaines clés.

1.1 Renforcement du contrôle de la privation de liberté

Nous plaiderons auprès des autorités étatiques, de la société civile et des institutions régionales pour la mise en place d'organismes de contrôle indépendants chargés de surveiller tous les lieux de privation de liberté, qu'ils soient publics ou privés. Il s'agit notamment de promouvoir la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et de soutenir la désignation de mécanismes nationaux de prévention et de mécanismes locaux de prévention. Nous encouragerons également les réformes législatives nécessaires pour garantir la pleine mise en œuvre de ces conventions.

Nous apporterons notre expertise technique aux efforts visant à promouvoir la création ou la désignation de MNP. Nous agirons également en faveur d'un renforcement du contrôle préventif exercé par d'autres organismes de contrôle, notamment les INDH, les acteurs judiciaires et les organisations de la société civile.

1.2 Un contrôle renforcé des institutions

Nous travaillerons aux côtés des mécanismes nationaux de prévention et d'autres organismes de contrôle pour cocréer, encadrer et fournir un soutien technique, afin de renforcer les capacités, l'indépendance et la résilience. Nous continuerons à encourager les réseaux formels et informels, les échanges bilatéraux et les groupes de pairs, afin de renforcer la coopération aux niveaux régional et international entre les mécanismes nationaux de prévention et avec d'autres parties prenantes nationales, telles que les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et les forces de l'ordre.

Pour nous préparer aux nouveaux défis, nous mènerons des recherches et développerons des outils et des ressources qui renforcent la capacité des organismes de contrôle, en les aidant à traiter les problèmes émergents, tels que les progrès technologiques et le chevauchement des mandats.





OBJECTIF 2

Dignité et équité dans le système de justice pénale

Partout dans le monde, l'absence de garanties juridiques et procédurales, ou l'échec de leur mise en œuvre, ainsi que des pratiques telles que les interrogatoires coercitifs et le profilage racial, augmentent le risque de torture et de mauvais traitements. Ces pratiques ont donné lieu à de fausses arrestations et à de faux aveux, à des condamnations injustifiées et à de graves erreurs judiciaires.

Pourtant, lorsque les systèmes de justice pénale respectent les droits et sont équitables, responsables et transparents, ils préviennent la torture et les mauvais traitements, renforcent la confiance du public dans les institutions de l'État et dissuadent les forces de l'ordre de commettre des fautes.

Notre stratégie sur les systèmes de justice pénale vise à influencer deux domaines clés.

2.1 Les systèmes de justice pénale mettent en place des garanties

Nous travaillons avec les gouvernements, les forces de l'ordre, le système judiciaire, les procureurs et les professionnels du droit qui s'engagent à promouvoir des garanties juridiques et procédurales qui protègent les individus contre la torture et les mauvais traitements. En facilitant les échanges, en sensibilisant et en renforçant les capacités, nous soutiendrons la mise en œuvre nationale de ces garanties, conformément aux principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations (principes Méndez).

Nous allons promouvoir une police fondée sur les droits humains et plaider en faveur d'une réforme systémique de la justice pénale. Il s'agit notamment de veiller à ce que les tribunaux rejettent les preuves obtenues par la torture et les mauvais traitements, à ce que les juges et les procureurs soient équipés pour détecter les signes de tels abus et y réagir, et à ce que les avocats puissent défendre les droits de tous à un procès équitable.

2.2 Les forces de l'ordre sont plus responsables, éthiques et transparentes

Nous plaiderons en faveur de la responsabilisation des forces de l'ordre. Nous œuvrerons en faveur d'une législation criminalisant tous les actes de torture et de mauvais traitements. Nous encouragerons également un contrôle externe efficace des actions de la police et des mécanismes pour lutter contre l'impunité et traiter les plaintes et les fautes professionnelles.

Nous encouragerons l'échange de pratiques afin de favoriser les entretiens basés sur le rapport et l'absence de coercition, ainsi qu'une approche du maintien de l'ordre fondée sur les droits humains. Nous mènerons et publierons des études sur des questions clés liées à la torture et aux mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre, dans le but d'éclairer les politiques et les efforts de sensibilisation aux niveaux national, régional et international.



OBJECTIF 3

Sécurité et protection des personnes exposées à un risque élevé de torture et de mauvais traitements

Les personnes confrontées à la marginalisation, à l'inégalité et à la discrimination courent un risque élevé de torture et de mauvais traitements lorsqu'elles sont privées de leur liberté. Les femmes, les personnes LGBTQI+, les victimes de discrimination raciale et ethnique, les personnes en situation de handicap ou souffrant de troubles mentaux et celles confrontées à la toxicomanie, entre autres, courent des risques spécifiques, et souvent plus importants, péjorant ainsi leur protection, leur sécurité et leur bien-être lorsqu'elles sont privées de leur liberté.

L'atténuation de ces risques élevés nécessite une approche multidimensionnelle et intersectionnelle portant sur les lois, les politiques, les pratiques, les cultures et les comportements.

Notre stratégie de protection des personnes exposées à un risque élevé de torture et de mauvais traitements vise à influencer deux domaines clés.

3.1 Les lois, politiques et normes traitent des risques et des causes profondes de la torture et des mauvais traitements

Nous plaiderons auprès des mécanismes onusiens et régionaux de défense des droits humains pour qu'ils élaborent des normes en matière de prévention de la torture qui adoptent une approche différenciée, afin de prendre en compte les situations spécifiques des personnes exposées à des risques élevés de torture et de mauvais traitements.

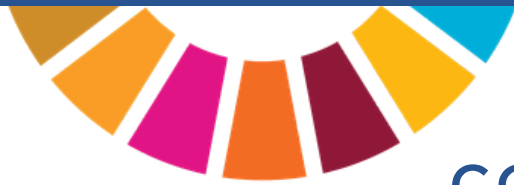
Nous soutiendrons également les initiatives des partenaires nationaux visant à promouvoir des lois et des politiques qui intègrent une approche préventive et intersectionnelle. Ces efforts s'appuieront sur l'analyse des risques et des causes profondes de la torture et des mauvais traitements, afin d'accroître la visibilité des personnes exposées à un risque élevé.

3.2 Les autorités prennent des mesures spéciales pour protéger les droits et la dignité des personnes exposées à un risque élevé

Nous développerons des outils et des ressources pour soutenir les organismes de contrôle, informer les autorités nationales et mieux les équiper pour prendre des mesures visant à protéger les droits et la dignité des personnes exposées à un risque élevé de torture et de mauvais traitements.

Nous renforcerons également la collaboration et la coordination avec les différents acteurs travaillant dans ce domaine, y compris les INDH, les MNP et la société civile, et favoriserons le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre eux.

“ L'atténuation de ces risques élevés nécessite une approche multidimensionnelle et intersectionnelle portant sur les lois, les politiques, les pratiques, les cultures et les comportements. ”



PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prévention de la torture est essentielle pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 16 relatif aux sociétés pacifiques et inclusives en s'attaquant à des cibles clés telles que :

- Réduire la violence sous toutes ses formes (16.1)
- Protéger les enfants contre les abus et la torture (16.2)
- Garantir l'accès à la justice pour tous (16.3)
- Protéger les libertés fondamentales (16.10).

Elle joue également un rôle essentiel dans la lutte contre la corruption (16.5), la promotion de lois et de politiques non discriminatoires (16b) et la mise en place d'institutions responsables et transparentes (16.6). En se concentrant sur ces domaines, la prévention de la torture renforce les systèmes judiciaires et contribue à garantir le respect des droits humains.

La prévention de la torture joue un rôle dans la réalisation d'autres ODD. Elle contribue à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles (5.1, 5.2), à garantir des migrations sûres et dignes (10.7), à favoriser une culture de paix et de non-violence (4.7) et à promouvoir l'inclusion sociale pour tous (10.2). Ces efforts contribuent à créer des sociétés plus justes, plus pacifiques et plus inclusives.



CONCRÉTISER NOS AMBITIONS

MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION

Nous mettrons en œuvre notre plan stratégique au moyen de plans opérationnels annuels. Parallèlement, nous développerons et mettrons en œuvre un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL). L'examen permanent des plans opérationnels et des données MEL permet un processus itératif d'amélioration continue de la mise en œuvre de notre plan stratégique.

Pour soutenir ce travail et continuer à renforcer notre capacité organisationnelle, nous nous efforcerons également de :

ASSURER UN FINANCEMENT DURABLE

Notre stratégie de collecte de fonds soutiendra la mise en œuvre continue de ce plan stratégique. L'obtention d'un financement adéquat est également essentielle pour la durabilité et l'efficacité continue de l'organisation. Des ressources financières à long terme, diversifiées et flexibles, permettront à l'APT de rester à l'avant-garde des efforts de prévention de la torture, de franchir des étapes importantes tout en étant à la pointe de l'innovation.

ASSURER UN FONCTIONNEMENT HARMONIEUX ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

Reconnaissant que notre personnel est notre plus grand atout, nous veillerons à ce que les politiques internes en matière de ressources humaines, financières et administratives soient pertinentes et actualisées. Celles-ci comprennent des lignes directrices claires sur les conditions de travail, avec une approche fondée sur les droits humains, et un cadre pour le développement personnel et professionnel afin d'attirer et de retenir les talents. Nous valorisons les pratiques inclusives et chercherons à maximiser la collaboration et l'efficacité, en améliorant les processus et les systèmes internes dans la mesure du possible.

**ENSEMBLE,
NOUS POUVONS
PREVENIR LA
TORTURE.**



association pour
la prévention
de la torture